



Cernay-les-Reims adhère au dispositif « participation citoyenne »

Le 13 novembre, et suite à la réunion publique organisée le 18 septembre, la commune a signé le protocole de vigilance citoyenne, conjointement avec l'Etat et la gendarmerie.

Ce dispositif consiste pour les habitants à apporter une aide aux forces régaliennes dans la lutte contre les phénomènes de délinquance, par une action complémentaire et de proximité.

Il doit ainsi permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont vous pouvez être témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le principe vise à

- rassurer les habitants ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;
- sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Mise en œuvre :

Le maire, en tant qu'acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire, est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Première étape : constitution des chaînes de vigilance

Le village a été découpé en 6 secteurs, structurés autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier.

Six personnes référentes volontaires ont été choisies parmi les habitants par le maire et ont été agréées par la gendarmerie.

- Secteur 1 « les Clèches » : Jean-Claude Godet
- Secteur 2 « La Guinguette » : Gilles Durand
- Secteur 3 « Village » : Bruno Grais
- Secteur 4 « Bétheny/Witry » : Guy Madoulet
- Secteur 5 « Les Grèvières » : Marie-Christine Guillemin
- Secteur 6 « Les Chanceaux » : Marc Wantz

Rôle des référents :

Les 6 référents communaux des secteurs vont être formés et sensibilisés sur leur rôle par la gendarmerie de Witry-les-Reims.

Deux correspondants de gendarmerie ont été désignés par la brigade de Witry-les-Reims pour être nos interlocuteurs privilégiés (maire et référents).

Dans le respect des dispositions légales, des échanges vont s'opérer entre les correspondants gendarmerie, les référents et le maire quant aux faits de délinquance constatés sur notre commune.

Les référents auront à relayer l'action de la gendarmerie auprès des habitants de leur secteur et favoriser ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Ils seront étroitement associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en œuvre sous l'autorité de la gendarmerie.

Deuxième étape : mise en œuvre du dispositif avec les habitants

Début 2015, un guide d'information pratique vous sera remis par vos référents, et vous permettront de prendre un premier contact.

Troisième étape : faire vivre la Convention

Des réunions d'échange seront organisées par la commune avec les référents des 6 secteurs du village et les correspondants de la gendarmerie.

En attendant, n'oubliez pas qu'en cas de constat de fait suspect, ou de danger,
il faut, et il faudra toujours faire le 17 pour alerter la gendarmerie